

Article 1 : Organisation

La 8^e édition des Boucles de la Marne est organisée par l'Union Cycliste de Châlons en Champagne sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se disputera les samedi 14 et dimanche 15 Mai 2011 en 3 étapes dont la seconde étape sera un Contre la Montre par équipes.

Cette épreuve est inscrite au calendrier Fédéral en Elite Nationale 2.12.1 et comptera pour la Coupe de France Look (5^{ème} manche).

Article 2 : Participation:

L'épreuve est ouverte aux équipes relevant de l'article 2.1.005 du règlement FFC.

Le nombre de coureurs par équipe est limité à 6.

Le nombre d'équipes retenues sera de 27.

Article 3 : Permanence

La permanence d'accueil des Boucles de la Marne se tiendra le samedi 14 mai 2011 à partir de 9 h 00 à Witry les Reims. Le secrétariat sera situé au complexe Municipal de l'ESCALE, Bld du chemin de Fer.

- Enregistrement des équipes et retrait des dossards.
- Remise des pièces officielles aux suiveurs accrédités.
- Installation des récepteurs radios par Clovis Sport Organisation.

- Réunion des Directeurs Sportifs et des responsables sécurité à 11 h 00.

- L'ordre des voitures des Directeurs Sportifs s'effectuera en fonction du classement général de la précédente manche de Coupe de France.

- Émargement et présentation des équipes sur le podium situé près du départ de 11 h 00 à 11 h 45.

La permanence d'accueil des Boucles de la Marne du dimanche 15 mai au matin sera ouverte à partir de 8 h 30.

Salle WOGNER, avenue Louis Lenoir à Vertus. Les différentes consignes sur le parcours de l'étape y seront données.

La permanence d'accueil des Boucles de la Marne du dimanche 15 mai après midi se tiendra à la Mairie de Cramant. Les émargements se feront à l'entrée de la salle Municipale « MATHUSALEM »

Article 4 : Radio Tour

Les informations course seront émises sur Radio Tour. La fréquence sera donnée à la réunion des Directeurs Sportifs par Clovis Sport Organisation.

Article 5 : Assistance Technique neutre

Le service assistance technique neutre sera assuré par la société Clovis Sport Organisation avec deux voitures et une moto.

Article 6 : Incidents de course dans les derniers kilomètres :

Application de l'article 2.6.027 du règlement FFC.

Article 7 : Délais d'arrivée

En fonction des étapes, les délais d'élimination sont fixés par le Jury des Commissaires :

Etape 1 : 8%

Etape 2 : 20%

Etape 3 : 8%

Conformément à l'article 2.6.032, le collègue des commissaires après consultation de l'organisateur peut prolonger les délais.

Article 8 : Classements Généraux :

Les classements suivants sont établis :

- Classement Général individuel au temps – Maillot jaune

- Classement du meilleur Grimpeur – Maillot à pois

Passage au sommet : 1^{er} : 8 pts, 2^e : 5 pts, 3^e : 3 pts, 4^e : 2 pts

- Classement du meilleur Sprinteur: Maillot Vert

Sprint intermédiaires sur le parcours : 1^{er} : 6 pts, 2^e : 4 pts, 3^e : 2 pts

Arrivée d'Étape: 1^{er} : 15 pts, 2^e : 12 pts, 3^e : 10 pts, 4^e : 8 pts, 5^e : 7 pts, 6^e : 6 pts, 7^e : 5 pts, 8^e : 4 pts, 9^e : 3 pts, 10^e : 2 pts

- Classement du meilleur Jeune : Classement établi au temps pour les coureurs nés en 1989 et après Maillot Blanc

- Classement du Combiné – Maillot combiné

Total des classements grimpeurs et classement points.

Il faut avoir obtenu des pts dans les 2 classements concernés [pts + MG] pour pouvoir participer être détenteur du maillot.

- Classement de la meilleure Equipe: Classement au temps

Addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans chaque étape.

En cas d'égalité sur ces différents classements ainsi que pour le port des maillots, le règlement de la FFC sera appliqué.

Article 9 : Port des Maillots

Les leaders des différents classements devront porter les maillots des sponsors. Un même coureur ne peut cumuler plusieurs maillots. Dans ce cas l'attribution se fait au 2^e puis au 3^e (la dotation correspondante restant acquise au leader). Toutefois pour l'étape Contre la Montre si l'organisateur ne peut fournir de combinaison aux couleurs de sponsors, le coureur pourra porter la combinaison de son équipe.

Article 10 : Prix et primes spéciales

Dotations suivant le barème de la F.F.C 1220€/20 pour l'étape 1, 610€/10 pour l'étape 2, pour l'étape 3, 610€/20 coureurs et pour le Classement Général 1220€/20.

Le classement général final des maillots distinctifs et du classement par équipe seront dotés par l'organisateur et le Conseil Général de la Marne (la liste des dotations sera remise le samedi 14 mai 2011).

La remise des prix se fera à l'hôtel de Ville de Châlons en Champagne lors de la réception de clôture à 18h00 le dimanche 15 mai 2011.

Pour bénéficier de ces dotations les coureurs devront avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaire.

Prix spécial du 51^e Kilomètres : Celui-ci sera pris en compte au km 51 de la première étape : 1^{er} – 10 pts, 2^e – 6 pts, 3^e – 1 pt et lors de la 3^e étape au km 51 : 1^{er} – 15 pts, 2^e – 8 pts, 3^e – 3 pts. Le classement se fait sur le cumul des points des étapes 1 et 3. La dotation au premier sera remise à l'issue de l'épreuve sur le podium final.

Article 11 : Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage de l'épreuve est soumis à la réglementation de la FFC.

Le contrôle antidopage aura lieu dans les locaux de la salle Jean DEPORS pour la 1^{re} étape à Sainte Ménéhould, Salle Municipale « JEROBOAM » à Cramant pour la seconde étape et à la base nautique située à 300 mètres après la zone d'arrivée (rue du Canal Louis XII) pour la 3^e étape.

Article 12 : Contre la Montre par équipes

Les départs seront donnés toutes les trois minutes pour les équipes.

L'ordre des départs sera donné dans l'ordre inverse du Classement Général par équipe.

Les vélos et les casques devront être conformes à la réglementation.

Il n'y aura aucune bonification sur le contre la montre

comptant pour les classements annexes (maillots).

Pour le classement de l'étape, les temps sont pris sur le 4^e coureur franchissant la ligne.

Pour le Classement Général par équipes, il est pris en compte le temps réalisé par l'équipe.

CF à l'Article 7 du règlement de la Coupe de France 2011.

Article 13 : Protocole

Les directeurs sportifs devront présenter au protocole leur coureur leader d'un classement ou porteur d'un maillot de leader.

A la cérémonie finale de remise des prix, les lauréats de chaque classement devront être présents.

Article 14 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de la F.F.C.

Article 15 : Divers

La remise des dotations aura lieu le dernier jour pendant la cérémonie de clôture et les indemnités de déplacements seront envoyées par courrier sous 15 jours après l'épreuve.

L'indemnité de déplacement ne sera pas versée à toute équipe qui ne présentera pas au moins trois de ses coureurs au départ de la dernière étape.

Article 16 : Protection de l'environnement

Dans le cadre de la protection de l'environnement, il est demandé aux coureurs et accompagnateurs de ne pas jeter leurs déchets sur la chaussée. Des poubelles seront installées sur les parkings de l'épreuve et des sacs jaune destinés au tri sélectif seront remis aux équipes le premier jour.

Article 17 : Sécurité

Le port du casque est obligatoire.

L'organisateur met un important dispositif de sécurité et plus particulièrement avec l'aide de motards signaleurs.

Les coureurs devront respecter le dépassement des motards pendant la course afin de faciliter le travail effectué la protection du peloton mise en place.

Les coureurs retardataires se trouvant derrière le camion balai seront considérés hors course. Ils devront respecter le code de la route pour rejoindre la ligne d'arrivée.

Le camion balai respectera un temps de retard défini avec le Président de Jury et le Directeur de l'Epreuve afin de ne pas pénaliser les dispositifs mis en place dans les villes d'arrivée.

Une voiture médecin et deux ambulances intégreront la course pour assurer les soins des compétiteurs.

Article 18 : Engagements

Les équipes désirant participer à l'épreuve doivent confirmer leurs participations pour le 30 avril en indiquant sur un bulletin d'engagement les noms des participants avec leurs remplaçants.

Elles doivent joindre un chèque de caution de 300 € (qui sera retourné par courrier à l'issue de l'épreuve) plus le règlement des droits d'engagements, soit 108 € par équipe à l'ordre d'UC CHALONS.

UC CHALONS

BP 116

51007 Châlons en Champagne Cedex

Tel : 06.28.63.46.00

Mail : boucledeslamarne@aol.fr

Droit d'engagement FFC : Tarif en vigueur

(6€/coureur/ par étape soit 108 € au total)

Chèque de caution : 300€